

## **VŒU RELATIF À LA POURSUITE DU DIALOGUE ET AU RESPECT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LE CADRE DU SAGE VILAINE**

Depuis février 2022, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Vilaine est engagée dans un travail approfondi de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cette démarche repose sur une concertation large et exigeante, associant l'ensemble des parties prenantes – collectivités, services de l'État, représentants du monde agricole, acteurs économiques, citoyens et associations.

L'enjeu est majeur. La dégradation durable de la ressource en eau – avec environ 8% de la ressource en bon état écologique sur le bassin de la Vilaine et seulement 3% à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine – appelle des réponses collectives. Le SAGE constitue un outil indispensable pour concilier : activités économiques et touristiques, protection de la santé publique, préservation de l'environnement et maintien d'une agriculture économiquement viable d'un côté et socialement reconnue de l'autre.

S'appuyant sur une large consultation, inscrite dans la procédure réglementaire, la révision du SAGE a recueilli 3 724 contributions dont une large majorité d'avis favorables. Dans ce long processus, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a pris toute sa part. Par un vote en Commission permanente le 7 juillet dernier, il a rendu un avis favorable sur le projet de SAGE, en soulignant de surcroît l'importance de la protection des captages d'eau potable et en réaffirmant également son attachement à une transition construite avec les territoires et les acteurs agricoles et non pas sans eux ni contre eux.

Les difficultés profondes rencontrées par le monde agricole ne peuvent être ni minorées, ni ignorées. Ces exploitations sont soumises à un contexte économique déjà fragile et font parfois l'objet d'instrumentalisations et de postures politiques qui dépassent largement le seul contenu du SAGE. Dans ce contexte, la réussite d'un dispositif comme le SAGE Vilaine dépendra tout autant du contenu de ses règles que de la manière dont elles sont expliquées, accompagnées, et mises en œuvre.

Ce travail partenarial ambitieux est aujourd'hui fragilisé par une remise en cause préoccupante des instances de la Commission locale de l'eau par une fraction minoritaire de ses membres et/ou de leurs mandants, faisant suite notamment à l'annonce gouvernementale d'un moratoire sur les décisions relevant de la politique de l'eau au niveau national. Alors même que les mesures d'accompagnement techniques et financières des agriculteurs-trices étaient en cours de discussion, cette posture illustre un manque de respect à l'égard des démarches entreprises localement, quand il ne s'agit pas d'un inquiétant recul démocratique sur la gouvernance de l'eau, et plus largement sur les questions environnementales.

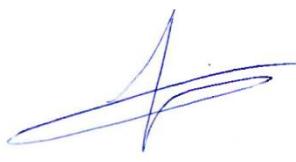
Face à cette situation regrettable, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine réaffirme la nécessité d'un retour rapide à la table de discussion. Le dialogue entre l'État, les organisations agricoles, les collectivités et l'ensemble des parties prenantes doit être garanti, respecté et sécurisé. Un moratoire décidé au niveau national ne saurait suspendre ni disqualifier les instances locales de concertation, ni empêcher la poursuite des échanges sur les territoires.

Le Conseil départemental appelle également à renforcer et à rendre pleinement lisible les dispositifs d'accompagnement technique et financier des exploitations concernées, ainsi que ceux permettant, au-delà des périmètres actuels, d'anticiper et d'accompagner les transitions agricoles volontaires, sur la base d'une juste estimation des coûts induits.

Enfin, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine souligne que l'accès à une eau potable de qualité est un bien commun, dont le coût et les choix de gestion devront être collectivement assumés. Ces décisions appellent donc du temps, de la pédagogie et un respect plein des instances démocratiques locales.

Dans cet esprit, le Gouvernement est donc appelé à :

- Garantir le respect et le bon fonctionnement des instances de gouvernance territoriale de l'eau.
- Permettre la reprise immédiate, avant les échéances municipales de mars, du dialogue entre l'ensemble des acteurs de la CLE Vilaine et mettre à l'ordre du jour le vote final sur le SAGE par celles et ceux qui auront porté depuis trois ans ce dossier à enjeux majeurs.
- Sécuriser les conditions d'un accompagnement économique juste et crédible du monde agricole.
- Permettre que les travaux engagés puissent se poursuivre dans un climat apaisé, condition indispensable à leur réussite.



Stéphane LENFANT



Yann SOULABAILLE

Ce vœu sera transmis à :

- Monsieur Sébastien Lecornu, Premier Ministre
- Madame Monique Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
- Madame Stéphanie Rist, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- Madame Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
- Monsieur Franck Robine, Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine
- Madame Julie Ozenne et Monsieur Freddy Sertin, co-rapporteurs de la mission d'information sur l'état des cours d'eau
- L'ensemble des parlementaires bretons
- Madame Sophie Brocas, Préfète Coordinatrice du Bassin Loire Bretagne
- Monsieur Thierry Burlot, Président du comité de bassin Loire-Bretagne et du Cercle français de l'eau